

PLU d'Ecole-Valentin

Pièce n°3 - Plan de zonage

2

Echelle 1/2500e



Zones du PLU

- UA** Zone urbaine du cœur historique d'Ecole et de Valentin
 - UAc** Secteur de la zone UA où les commerces de proximité sont autorisés
 - UB** Zone urbaine à dominante habitat / équipements
 - UBc** Secteur de la zone UB où les commerces sont autorisés
 - UE** Zone urbaine à dominante équipements, services et activités
 - UM** Zone urbaine mixte : habitat, activités,...
 - UMa** Secteur de la zone UM où les commerces sont interdits
 - UY** Zone urbaine à dominante économique
 - UYb** Secteur de la zone UY à dominante de bureaux
 - UYc** Secteur de la zone UY à dominante commerciale
 - UYi** Secteur de la zone UY à dominante industrielle
 - UYt** Secteur de la zone UY à dominante transport / logistique
-
- 1AUB** Zone à urbaniser, à dominante habitat, dans le cadre d'une opération d'ensemble
-
- A** Zone agricole
-
- N** Zone naturelle et forestière
 - Nj** Secteur de la zone N pouvant accueillir des constructions nécessaires à des équipements collectifs légers en vue d'aménager des jardins familiaux et un verger communal

- ### Risques naturels
- Risque inondation
 - Aléa Mouvement de terrain / Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines
 - Effondrement de cavité karstique, doline
- ### Servitudes d'urbanisme
- Emplacement réservé (L.123-1-5 V)
 - Terrains concernés par la création d'ouvrages publics (L.123-2 c)
 - Arbre à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Alignement d'arbres ou haie à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Bosquet à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Zone humide à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Ensemble paysager à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Ensemble bâti à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Espace boisé classé (L.130-1)
 - Patrimoine bâti à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Petit patrimoine à protéger (L.123-1-5 III 2°)
 - Mur à protéger (L.123-1-5 III 2°)

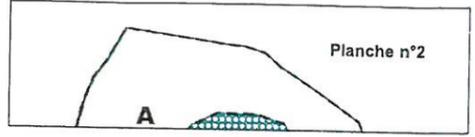
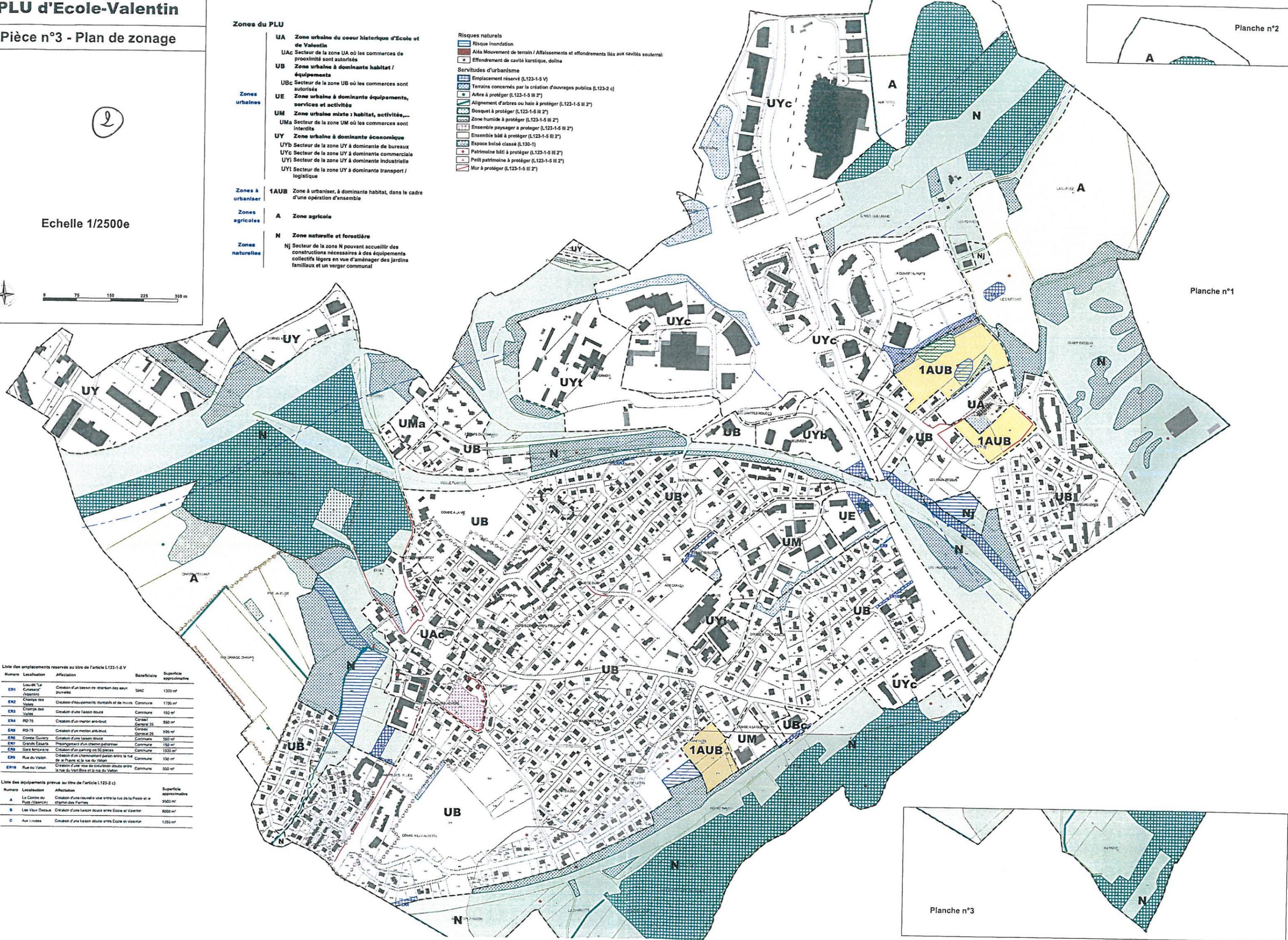


Planche n°1

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 V

Numero	Localisation	Affectation	Bénéficiaire	Superficie approximative
ER1	Lieu-dit 'Le Guesiers' - Nisardon	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	SIAC	1200 m²
ER2	Champs des Vales	Création d'équipements sportifs et de loisirs	Commune	1700 m²
ER3	Champs des Vales	Création d'une halle douce	Commune	150 m²
ER4	RD 75	Création d'un merlon anti-bruit	Commune	550 m²
ER5	RD 75	Création d'un merlon anti-bruit	Commune	920 m²
ER6	Combe Guisery	Création d'une halle douce	Commune	350 m²
ER7	Grands Essarts	Préparation d'un chemin piétonnier	Commune	150 m²
ER8	Gare ferroviaire	Création d'un parking de 50 places	Commune	1500 m²
ER9	Rue du Valon	Création d'un cheminement piéton entre la rue de la Poste et la rue du Valon	Commune	100 m²
ER10	Rue du Valon	Création d'une voie de circulation douce entre la rue du Vert Bois et la rue du Valon	Commune	500 m²

Liste des équipements prévus au titre de l'article L.123-2 c)

Numero	Localisation	Affectation	Superficie approximative
A	La Combe du Puits Albertain	Création d'une nouvelle voie entre la rue de la Poste et le chemin des Fermes	9500 m²
B	Les Vaux Dessus	Création d'une halle douce entre Ecole et Valentin	8000 m²
C	Aux Luvées	Création d'une halle douce entre Ecole et Valentin	1250 m²

